



PROJET PEDAGOGIQUE



Accueil de loisirs « les chardons bleus » - MALIJAI

2020-2021

1 - PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'accueil de loisirs de Malijai a d'abord été créé avec une gestion associative dans les années 1990.

C'est en 2004, que sa gestion est reprise par la commune. Dans un premier temps, l'accueil sera organisé dans un appartement attenant à l'école élémentaire, puis la commune fait construire des locaux pour y installer la structure ainsi que d'autres locaux pour un restaurant scolaire. Ces locaux situés entre les écoles maternelle et élémentaire formeront le « pôle petite enfance » à partir de 2009.

Depuis 2018, une partie de la gestion de cet accueil collectif de mineurs (ACM) est devenue une compétence déléguée à la communauté d'agglomération dont dépend la commune de Malijai : Provence Alpes Agglomération.

Cette dernière prend en charge la gestion et l'organisation de la partie extrascolaire (petites et grands vacances) ainsi que celle des mercredis.

La commune garde la compétence périscolaire. C'est donc elle qui gère et organise les temps d'accueil avant et après l'école.

A- Les coordonnées de la structure

La structure se situe chemin de la barricade – 04350 MALIJAI
Le courrier s'adresse à la Mairie – le château - 04350 MALIJAI
Adresse mail : alshchardonsbleus@malijai.fr
Coordonnées téléphoniques : 04.92.32.27.93 ou 06.75.22.02.78
Nom de la directrice : Sonia BERARD

B- Périodes de fonctionnement et horaires d'ouverture

	Jours scolarisés	Mercredis	Vacances
Ouverture	De la rentrée de septembre au dernier jour d'école de l'année scolaire	De septembre à début juillet	Vacances d'automne Vacances d'hiver Vacances de printemps Vacances d'été
Horaires	Matin : 7h30 à 8h15 Soir : 16h15 à 18h30	De 7h30 à 18h30 (possibilité à la ½ journée)	De 7h30 à 18h pour les petites vacances De 7h30 à 18h30 l'été
Fermeture	Jours fériés	Jours fériés	Jours fériés Vacances de Noël + 1 semaine fin août
Organisateur	Commune de Malijai	Provence Alpes Agglomération	

C- Les Locaux et infrastructures

L'ALSH dispose de ses propres locaux ainsi que des locaux de l'école maternelle (salle de classe, dortoir, salle de motricité, sanitaires...)

Notre bâtiment d'environ 150 m² est rattaché à l'école maternelle par un sas.

La climatisation a été installée à l'accueil de loisirs en 2014 pour accroître le confort des enfants et du personnel durant l'été. Des travaux de peinture ont été réalisés en juin 2018.

Ce sont donc des locaux très accueillants et confortables.

Ce bâtiment dispose :

- d'une cuisine
- d'un bureau
- de sanitaires avec 2 lavabos et 2 WC pour les enfants + 1 WC avec douche adapté aux personnes handicapées et pour le personnel.
- 1 grande salle répartie en espaces de jeux et d'activités
- 1 petite pièce baptisée « salle zen » pour discuter, pour la lecture ou les jeux calmes et éventuellement utilisée comme infirmerie
- 1 petite pièce fermée pour stocker les produits et matériels d'entretien ;
- 1 couloir de passage vers la maternelle utilisé aussi comme zone de jeu

Nous disposons de la cour de récréation de l'école maternelle attenante aux locaux, mais aussi de celle de l'école élémentaire et du jardin juste au-dessus du centre. Dans la cour, nous disposons d'un cabanon en bois fermé pour le stockage de tout le matériel sportif.

Des tables en bois pour activités et/ou goûter sont installées d'un côté de la cour et dans le jardin.

Nous avons accès à toutes les infrastructures sportives de la commune (terrains de tennis, city stade, gymnase, stade....)

En ce qui concerne la prise des repas, elle se fera dans le restaurant scolaire qui est un lieu adapté et connu des enfants de la commune. Il se trouve à quelques mètres à peine, permettant un déplacement à pied et sécurisé.

2. LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE.

Le projet éducatif intercommunal est un projet de références à l'écriture des objectifs pédagogiques. Ce projet pédagogique respecte donc les valeurs initiées par les organisateurs. L'accueil a pour mission fondamentale d'aider les enfants à passer du bon temps dans la structure à quelques moments qu'ils la fréquentent. Il se veut donc acteur de l'éducation de ces enfants par la transmission de pratiques, de savoirs, de savoir-faire et de valeurs. Le tout devant se faire dans un climat de sécurité physique et affective optimale. Les objectifs pédagogiques sont définis par la directrice de l'accueil, en concertation avec son équipe, et ils représenteront les fondements du travail de chacun dans l'esprit et dans l'action en corrélation avec le projet éducatif.

Chaque membre de l'équipe d'encadrement possède cet écrit, le projet pédagogique, permettant de présenter le sens éducatif des actions menées, et de les évaluer au jour le jour, de les remettre en cause si nécessaire.

Ce projet permet aussi aux enfants, aux familles et aux partenaires de connaître les objectifs de l'encadrement de l'accueil de loisirs les Chardons Bleus.

En se basant sur les 8 valeurs inscrites au projet éducatif intercommunal, nous avons réfléchi aux objectifs que nous voudrions atteindre et aux moyens/méthodes à travailler pour y arriver

En voici les grandes lignes ci-après :

VALEURS	OBJECTIFS	MOYENS/METHODES
La solidarité	Renforcer la coopération	<ul style="list-style-type: none"> - Par plus de jeux et activités coopératives - Par la participation de chacun aux tâches de vie quotidienne du centre - Par la responsabilisation des plus grands envers les plus jeunes - Avec les enseignants autour du jardin pédagogique
	Développer les liens intergénérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Par une collaboration avec l'EHPAD de Malijai (convention signée depuis septembre 2019) - Par la mise en place d'un échange de plantes avec des anciens du village et moments de partage au jardin pédagogique - Par des actions menées avec l'association des aînés « les chardons d'argent »
Le respect (en général) Le non-jugement	Apprendre à exprimer son ressenti, ses émotions	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de temps de paroles sans jugement - Découverte d'activités autour des émotions
	Faire prendre conscience de la portée des actes et des paroles	<ul style="list-style-type: none"> - Avec des ateliers d'expressions théâtrales et/ou interventions de professionnels
	Faire l'effort de se connaître pour s'accepter et se respecter	<ul style="list-style-type: none"> - Instauration de tables mixtes filles/garçons pendant les temps de repas - Mixité des équipes dans les jeux si possible
	Apprendre à respecter le matériel, les locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des enfants à la réparation de certains objets détériorés - Création avec les enfants des objets/décorations pérennes dans la structure ou à l'extérieur
L'égalité des chances	Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Recours au dispositif « accueil pour tous » - Sensibilisation des enfants et adultes au handicap - Formation des équipes - Partenariat avec la classe ULIS de l'école autour du jardin pédagogique et du projet de poulailler
	Favoriser l'accès aux loisirs sportifs et culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Par l'organisation de sorties variées (cinéma, musée, piscine...)
	Encourager la lecture	<ul style="list-style-type: none"> - Par la mise en place d'un espace bibliothèque où chacun peut prendre un livre à tout moment - Mise en place d'un système de prêt de nos livres pour pouvoir lire à la maison aussi
	Vivre de nouvelles expériences	<ul style="list-style-type: none"> - Nuitée tentes dans le jardin pédagogique - Mini séjour à l'étude
La citoyenneté	Rendre les enfants décisionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - En laissant les enfants proposer des activités - En votant pour ses activités préférées
	Travailler sur le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Grâce à la lecture et la compréhension de la convention des droits de l'enfant - En établissant des règles de vies au centre avec les enfants - En participant à des actions citoyennes dans le village

La laïcité	Veiller à la neutralité de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> - En formant les animateurs à cette valeur - En s'assurant qu'aucun signe d'appartenance ne soit visible
	Briser des préjugés	<ul style="list-style-type: none"> - En découvrant d'autres cultures à travers des activités variées (danses, cuisine, chants du monde...)
La bientraitance	Permettre à chacun de trouver son rythme	<ul style="list-style-type: none"> - En laissant l'enfant libre de ne pas faire l'activité proposée. - En proposant des activités variées où chacun pourra trouver plaisir - En respectant le temps de sommeil des plus jeunes lors de la sieste
	Prévenir les violences physiques, psychologiques et morales	<ul style="list-style-type: none"> - Par l'intervention de professionnels - En formant l'équipe à la communication non violente
	Eduquer aux bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Par le lavage systématique des mains après passage aux toilettes et avant repas ou atelier cuisine - Par l'information aux familles en cas d'invasion de poux
	Encourager l'autonomie et le choix	<ul style="list-style-type: none"> - A travers le goûter où chacun se sert ce qui lui fait envie (dans la limite d'une certaine quantité). Le choix se porte plutôt sur différents fruits ou différents laitages
	Encourager la curiosité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - En incitant les enfants à goûter ce qui leur est servi à la cantine sans jamais les obliger à finir leur assiette - En découvrant le goût des fruits récoltés dans notre jardin
Le respect de l'environnement	Sensibiliser les enfants à la nature et à l'écologie	<ul style="list-style-type: none"> - Grâce à notre jardin pédagogique et toutes les activités en lien avec la nature - Mise en place de tri pouvant servir aux activités de recyclage - Randos écolos « nettoyons la nature » 1 à 2 fois par an dans le village
	Eveiller tous les acteurs du centre (enfants/animateurs) aux gestes éco-citoyens et sensibiliser au gaspillage	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de boutons poussoirs aux lavabos pour économiser l'eau - Arrosage du jardin le plus possible grâce aux récupérateurs d'eau de pluie et à l'installation d'un système pour capter l'eau du canal (projet 2020/21) - Mise en place de cahiers de dessins individuels pour éviter les feuilles gaspillées - Coloriage en format A5 pour éviter gaspillage et lassitude - Quantité repas cantine adaptée à l'âge des enfants - Récupération des denrées emballées non consommées durant les repas pour servir aux futurs goûters - Récupération des denrées utiles au compost du jardin
	Sensibiliser au vivant	<ul style="list-style-type: none"> - A travers les activités du jardin pédagogique - Par l'observation de l'hôtel à insectes - Par le projet de création d'un poulailler

3- LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

A- Organisation et journée type

La capacité d'accueil varie en fonction des périodes et du personnel disponible mais sans toutefois excéder 40 enfants. Le nombre d'animateurs qualifiés sera adapté dans le respect des règles d'encadrement légales.

Les enfants ont la possibilité d'être accueillis sur trois temps distincts :

- *Durant le temps périscolaire d'accueil avant et après l'école (gestion communale)*

Le matin de 7h30 à 8h15 et le soir de 16h15 à 18h30.

La capacité d'accueil de cette période est de 45 enfants pour 4 adultes encadrant. Il y aura donc 20 places pour les moins de 6 ans et 25 places pour les plus de 6 ans.

Chaque groupe sera encadré par 2 adultes.

Certains parents ne peuvent pas être présents à la sortie des classes mais peuvent arriver pour 16h30. Le choix a donc été fait par la commune d'offrir le premier ¼ d'heure de 16h15 à 16h30. Il faudra toutefois procéder à une inscription en bonne et due forme pour ce temps.

A partir de 16h30, durant la première demie heure, un goûter est proposé aux enfants par l'accueil de loisirs sans supplément de prix aux familles. Les 2 groupes seront dans des locaux séparés (mais attenants) pour permettre une prise de goûter dans le calme. De plus, pour permettre une prise de goûter sereine et un temps de rangement commun, les enfants ne peuvent quitter l'accueil de loisirs **qu'à partir de 17h**.

Ce temps est organisé et encadré en période de jeux libres pour les enfants.

Les départs de la garderie se font de manière échelonnés de 17h à 18h30 maximum.

Les inscriptions à l'accueil périscolaire se font à l'accueil de loisirs par anticipation et par période d'entre deux vacances.

- *Durant le temps périscolaire des mercredis (gestion Provence Alpes Agglomération)*

La capacité d'accueil sera de 10 enfants de moins de 6 ans et 18 de plus de 6 ans, soit 28 places. Un minimum de 3 animateurs sera nécessaire

- *A la journée* : accueil de 7h30 à **9h** le matin et départ de 16h30 à 18h30 le soir.
- *Le matin* : accueil de 7h30 à 9h et départ de 13h à 13h30.
- *L'après-midi* : accueil de 13h à 13h30 et départ de 16h30 à 18h30.

La journée type du mercredi s'articulera de la même manière que celle d'un jour de vacances (voir ci-dessous)

- *Durant le temps extrascolaire : les périodes de vacances scolaires (Gestion Provence Alpes Agglomération)*

La capacité d'accueil variera en fonction des périodes (20 enfants aux petites vacances et 40 l'été) et des activités (maxi 34 enfants en baignade l'été). Les animateurs seront entre 2 et 6 en fonction de la période et/ou de l'effectif accueilli.

La journée type s'articulera de la manière suivante :

- 7h30/9h30 : temps d'accueil/jeux libres
- 9h30/11h30 : activités au programme d'animation
- 11h30/12h00 : retour au calme, rangement, temps d'hygiène
- 12h00/13h15 : repas
- 13h15/13h30 : temps d'hygiène
- 13h30/14h30 : temps calme (sur le modèle des mercredis après-midi + sieste et/ou jeux calmes)
- 14h30/16h00 : activités d'animation
- 16h00/16h30 : goûter
- 16h30/18h (petites vacances) ou 18h30 (été) : départs échelonnés/jeux libres

B- Les temps de repas

Les mercredis (matins et journées) et les jours de vacances, le repas et/ou le goûter sont compris dans le tarif, sauf en cas de sortie où c'est aux familles de fournir le pique-nique et le goûter (dans un sac isotherme avec plaque de froid).

Les repas sont pris dans les locaux du restaurant scolaire en présence du personnel habituel et d'animateurs, les goûters sont pris dans les locaux du centre (ou au jardin pédagogique)

C- Les temps calmes

Les temps calmes sont des temps réfléchis et préparés comme les activités.

Dans le respect du rythme de l'enfant, la sieste sera proposée à tous les enfants de maternelle durant l'été (ainsi qu'aux plus grands qui en font la demande). Ce temps démarrera par la lecture d'une histoire et accompagné de musique douce. Les enfants ne dormant pas après 20 minutes seront sortis de la pièce dans le calme. Nous laisserons les autres se réveiller à leur rythme.

Pour les plus grands (et pour tous, les mercredis et petites vacances), l'après-midi commencera par un temps calme durant lequel les enfants pourront :

- Lire ou écouter une lecture
- Faire un « jeu calme »
- S'initier à la méditation et/ou au Yoga
- Faire une activité manuelle individuelle

D- Les activités et sorties

Pour les temps extrascolaire et mercredis, les activités seront réfléchies en amont par l'équipe d'animation mais en laissant autant que faire ce peut la place aux suggestions des enfants. Les activités pourront être de l'ordre de la création manuelle, artistique, bricolage, jardinage, mais aussi des activités sportives ou des grands jeux.

Le jeu, qu'il soit organisé ou libre aura une grande place dans les activités proposées car l'enfant est là avant tout pour s'amuser et vivre sa vie d'enfant.

Les activités pourront tourner autour d'un projet à long terme, comme celui du jardin pédagogique, ou plus simplement autour d'un thème annuel ou ponctuel.

Les plannings d'animations seront mis à la connaissance des enfants et de leur famille le plus tôt possible avant chaque période de fonctionnement.

Dans la mesure du possible, les enfants seront incités à participer aux activités proposées mais ils n'y seront pas obligés. Dans ce cas, une alternative leur sera proposée dans la mesure où ils peuvent rester sous la surveillance d'un adulte.

Pour le temps périscolaire, les départs échelonnés ne permettent pas l'organisation d'activités comme entendues sur des journées entières. Nous avons donc pris la décision de laisser les enfants choisir l'activité qui leur plaît le plus parmi tout ce que propose la structure (dessins, jeux de construction, jeux de société, jeux d'imitation, lecture, jeux en extérieur quand le temps le permet.....). Ces temps de jeux restent encadrés et surveillés par les animateurs présents.

Cette organisation sera reprise aussi sur les temps d'accueils et départs échelonnés durant les journées de vacances et les mercredis.

Les sorties seront organisées essentiellement sur les temps extrascolaires. 1 à 2 sorties prévues durant les petites vacances et 2 sorties par semaine durant les vacances d'été (dont 1 sortie de baignade). Pour participer à une sortie, l'enfant devra être inscrit 2 autres jours au minimum sur la même semaine, cela évitera un afflux de fréquentation dite de « consommation ». Des grosses animations qui viendraient se dérouler au centre peuvent être considérée dans l'organisation comme des sorties.

E- Matériel à disposition de l'équipe et son utilisation

Le matériel se trouve être la matière première avec laquelle les animateurs devront travailler. Il existe différents matériels et différents lieux de rangement. Si nous voulons faire respecter le matériel aux enfants, nous devons être capables de montrer l'exemple et de respecter le matériel emprunté. Le devoir de chacun commence par le rangement du matériel et son nettoyage (pinceaux, outils....) sans quoi les locaux deviendraient difficilement vivables. Dans un esprit de solidarité et de « vivre ensemble », les enfants seront encouragés à participer aux phases de rangement.

Les membres de l'équipe devront porter une attention particulière aux points suivants :

- Matériel sportif entreposé dans la cabane de la cour : Aucun enfant ne rentre à l'intérieur. C'est à l'adulte de distribuer et de ranger cet espace à la fin du temps d'utilisation du matériel. Les enfants rassemblent le matériel devant la porte.

- Matériel pédagogique entreposé dans la pièce d'activité et autres placards : ce matériel n'est pas en libre accès aux enfants. Chaque animateur devra veiller à avoir des fournitures en suffisance pour son activité. Préparation de fiches de séance fortement recommandée pour pouvoir gérer les besoins en matériel. Nettoyage et rangement contrôlé par l'animateur qui a fait l'activité. Afin de faciliter le renouvellement des stocks, il est demandé à chaque animateur de faire remonter à la directrice le matériel en rupture de stock.

- Mobilier intérieur/extérieur : on respecte et fait respecter le mobilier. La salle est rangée correctement en fin de journée pour faciliter le ménage ;

- Jeux et jouets : la ludothèque devra être gérée par un adulte et l'état des jeux contrôlé. Les jouets ont tous une « place » de rangement. Les animateurs doivent veiller au bon rangement par les enfants.

- Télé connectée : c'est un outil de travail et d'animation. En aucun cas utilisée pour passer des films ou autre vidéo à la place d'un temps d'animation.

- Outillage bricolage et jardinage : l'utilisation de quelque outillage que ce soit doit se faire dans le strict respect des règles élémentaires de sécurité. Aucun enfant n'aura accès à l'outillage électrique s'il n'est pas guidé dans ses gestes par un adulte. Pour l'outillage de jardinage, l'adulte en charge de l'activité devra veiller à ce que ce matériel ne soit pas détourné de son utilité première. L'utilisation de chaque outil de jardin devra être expliquée aux enfants pour que ces derniers puissent devenir autonomes dans leur pratique de jardinage.

4 – HYGIENE ET SECURITE

A- La fiche sanitaire

En début d'année scolaire, ou avant toute inscription, les familles doivent remplir une fiche d'inscription sur laquelle figure les renseignements concernant la santé des enfants.

Ces fiches sont des documents extrêmement importants qui devront être en permanence accessible au responsable d'un groupe d'enfant. Lors des sorties, les fiches des enfants présents seront emportées avec nous. Une vigilance particulière sera demandée lors du rangement de ces fiches après chacune des sorties.

Ces fiches devraient être informatisées dans le courant de l'année scolaire 2020/2021

B- Les trousse à pharmacie

Les trousse à pharmacie sont mises à disposition des animateurs dans la cuisine. Chacun devra penser à se munir d'une trousse par groupe lors de sortie. Une armoire à pharmacie est aussi installée dans la cuisine. On y trouvera du stock qui permettra de renouveler le contenu des trousse.

En cas de blessure superficielle d'un enfant, seul un animateur possesseur de l'AFPS (ou d'équivalence tel que le S.S.T, PSCI) soignera et retranscrira sur le carnet le nom et prénom de l'enfant, la nature de la blessure et les soins prodigués, lieu et heure de l'accident de l'enfant, le nom de celui qui a prodigué les soins. ATTENTION ! Dans le cadre d'une sortie, toutes informations devront automatiquement être retranscrites sur le Registre d'infirmerie du centre.

Lorsqu'un enfant se blesse, selon la gravité, l'animateur devra appeler les secours (tous les numéros importants sont affichés dans le bureau et dans la cuisine et se trouvent dans la trousse de secours).

Rappel de l'ordre d'urgence en cas d'incident grave:

1. SECOURS (Pompiers, Samu, gendarmerie) = la directrice si présente ou l'animateur en charge du groupe
2. (DIRECTRICE) = Si elle n'est pas présente avec le groupe
3. PARENTS = la directrice
4. ORGANISATEUR = la directrice
5. D.D.C.S.P.P = la directrice informe OBLIGATOIREMENT par téléphone ou mail

C- Les P.A.I

Les enfants soumis à un P.A.I. ont une trousse regroupant les médicaments ainsi que la procédure à suivre en fonction des symptômes apparaissant. La fiche du protocole se trouvera dans la trousse (et une copie dans le dossier d'inscription). Tous les animateurs devront prendre connaissance de la fiche du protocole à suivre. Celle-ci sera entreposée dans un lieu à l'abri et réfrigéré pour ne pas altérer les produits médicaux (si nécessaire). Ils se trouveront donc dans la cuisine, près des trousse à pharmacie.

Dans le cas d'allergie alimentaire, il est impératif d'être vigilant à ce que l'enfant ne se retrouve pas en contact direct ou indirect avec le produit allergisant (œufs, fruits exotiques, arachide, etc.). Se référer à l'assistant sanitaire qui fera passer les informations le concernant. Etre très vigilant quand une activité cuisine est organisée. *Dans certains cas, il peut être*

demandé à la famille de fournir le repas et le goûter d'un enfant ayant une allergie alimentaire particulière.

Un tableau sera donné à l'assistant sanitaire avec le détail de toutes les allergies des enfants inscrits (ou régime particulier à respecter). Ce document servira lors de la commande quotidienne au traiteur qui livre les repas au restaurant scolaire.

D- Les exercices d'évacuation

Les titulaires connaissent la procédure d'évacuation des locaux. Elles auront la charge de transmettre ces informations à tout nouveau membre de l'équipe. Chaque animateur devra connaître les sorties les plus proches ainsi que la disposition des extincteurs, sans oublier le point de rassemblement situé derrière le mur de la caserne des pompiers. Lors de nos journées de préparation, les animateurs auront l'occasion de se familiariser avec les plans des locaux et les lieux d'emplacement de chaque extincteur ainsi que leur rôle en cas de déclenchement de l'alarme.

Des exercices réguliers dans l'année seront organisés en présence des enfants. Il y aura une possibilité de simulation d'évacuation avec l'intervention des pompiers afin de répondre aux questions des enfants et de modifier des choses qui seront apparues à la suite de cette action.

E- L'hygiène

Suite à la crise sanitaire sans précédent du printemps 2020, une attention particulière sera portée sur les gestes de protection et notamment l'hygiène des mains.

*Avant chaque repas, collation ou activités manipulant des aliments, les enfants devront se laver les mains consciencieusement dans les lavabos des sanitaires. Il en va de même après chaque passage aux toilettes. Les animateurs devront être vigilants à ce que cette consigne soit respectée des enfants et ils devront l'appliquer à eux-mêmes.

*Lors des activités cuisine avec les enfants, en plus des règles citées ci-dessus, nous devons porter une attention particulière au nettoyage des surfaces utilisées pour l'atelier. Les cheveux longs devront être attachés. La chaîne du froid devra être respectée en rentrant les aliments au frais rapidement après utilisation. Les apprentis cuisiniers devront porter des t-shirts propres ou tabliers que nous leur fournirons.

Une attention particulière sera portée sur les dates de péremption des aliments stockés (goûters, boissons...). Toute boisson entamée sera stockée au frais avec la date d'ouverture sur la bouteille.

*Les ustensiles de cuisine et autres verres utilisés pour le goûter seront passés au lave-vaisselle

*Même s'il est reconnu qu'avoir des poux n'est pas forcément signe d'un manque d'hygiène, il n'empêche que cela peut devenir un vrai problème. Il sera demandé aux familles des enfants porteurs de traiter les têtes avec passage de peigne systématique. Un enfant porteur de poux vivants sur la tête pourra être renvoyé chez lui et revenir dès que le traitement aura été fait. Des « contrôles » de têtes seront faits régulièrement.

*Le ménage des locaux, petites et grandes surfaces, sera fait quotidiennement.

5- L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Toutes les relations entre les différents acteurs du centre (enfants, parents, directrice, animateurs/trices) seront basées sur un respect, une écoute mutuelle, sur un esprit solidaire, de tolérance et dans un climat de confiance. Tout problème relationnel doit être traité le plus rapidement possible et doit être signalé à la directrice même si cela concerne de près ou de loin le centre. S'il y a des conflits entre les enfants, les animateurs devront traiter le problème en proposant des solutions avec des enfants, tout en tenant informée la directrice des démarches faites, ce qui lui permettra d'intervenir ensuite dans de bonnes conditions auprès des enfants si les premières démarches n'étaient pas concluantes. Si le problème est entre un enfant et un adulte, entre deux adultes, la directrice sera la médiatrice de la solution. Bien évidemment aucune violence physique ou morale ne peut être acceptée, ni envisagée que cela soit au niveau des enfants et encore moins au niveau des adultes.

F- Le rôle de chacun

➤ LA DIRECTRICE

- Garantir la sécurité de l'ensemble des personnes (enfants et animateurs) qui compose la structure d'accueil. Mettre également en œuvre toutes les démarches sécuritaires (alarme incendie, sécurité des locaux des véhicules communaux, . . .).

- Veiller au bon déroulement de l'accueil de loisirs, à la sécurité morale, physique et affective de l'enfant

- Elaborer et mettre en place le projet pédagogique et s'assurer que les objectifs des projets éducatifs et pédagogiques soient respectés.

- Mettre tout en œuvre afin de faire respecter la législation, le droit des enfants.

- Créer les bonnes conditions nécessaires à une bonne cohésion au sein de l'équipe d'animation et s'assurer que chacun trouve sa place au sein de celle-ci.

- Accompagner et former le stagiaire au poste d'animateur en mettant toutes les conditions nécessaires pour un épanouissement professionnel et affectif.

- Animer et réguler des réunions pédagogiques afin de conforter l'équipe dans le fonctionnement en cours ou de recadrer les dysfonctionnements.

➤ L'ADJOINT(E)

- Travailler en étroite collaboration avec la directrice et la seconder dans son action. Elle prend son rôle en cas d'absence

- Aider à coordonner les équipes d'animation (activités, matériel, idées....) et veiller au respect du projet

- Participer au suivi de la formation des stagiaires de l'animation

- Organiser l'accueil et le départ des enfants avec la directrice

- Peut avoir le rôle d'assistante sanitaire

➤ L'ANIMATEUR/TRICE

- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant

- Contribuer à l'épanouissement des enfants

- Respecter les enfants, les familles et l'équipe d'animation.

- Etre professionnel en assurant ses fonctions avec responsabilité et efficacité.

- Développer les capacités, aussi bien physiques qu'intellectuelles de l'enfant

- Veiller à favoriser l'intégration de chaque enfant.

- Mettre en place des activités en adéquation aux choix des enfants

- Savoir préparer une activité (matériel, rythme, adaptation, rangement, ...)

- Etre capable de s'intégrer dans une équipe d'animation

- Anticiper et improviser de manière efficace
- Etre précis, motivant, à l'écoute, attentif, tolérant et observateur.
- Connaitre le projet éducatif et pédagogique.
- Donner l'exemple en toutes circonstances (tenue, langage correct...)

Il ne sera aucunement toléré une répétition de retard non justifié

- **LE RÔLE DE L'ASSISTANT SANITAIRE** : *ce rôle sera assuré la plupart du temps par la directrice ou son adjointe. Ce rôle pourra aussi être délégué à un animateur volontaire, titulaire du PSCI (selon la période)*

- Vérifier le contenu exhaustif des troussees
- Gérer les stocks pharmaceutiques.
- Prodiguier les soins aux enfants.
- Tenir le registre d'infirmierie
- Vérifier que les enfants suivant un traitement ont bien l'autorisation des parents ainsi que l'ordonnance du médecin.
- S'assurer que l'enfant prenne son traitement en temps et en heure.
- Collecter par le biais de la fiche sanitaire, les informations nécessaires de chaque enfant (Allergies, port de lunettes, etc.)
- Préparer les fiches sanitaires pour chaque sortie.

Au retour d'une sortie l'assistant sanitaire devra s'assurer que les informations collectées auront bien été retranscrites sur le registre d'infirmierie.

- **LES PARENTS** : *sont les principaux éducateurs des enfants avec qui nous devons travailler de concert.*

- Ils devront communiquer toute information concernant la santé de l'enfant à minima à la directrice par le biais de la fiche sanitaire.
- Ils veilleront à ce que l'enfant ne soit pas porteur de poux et traiteront la tête de ce dernier immédiatement en cas d'apparition de lentes et/ou poux.
- Ils s'engagent à respecter les choix pédagogiques de l'équipe et le règlement intérieur de la structure
- Ils s'informent des programmes d'animations et des besoins des enfants au quotidien auprès de l'équipe
- Ils peuvent proposer leur aide/savoir-faire dans certains domaines

G- Composition de l'équipe au sein de l'accueil

- l'encadrement :

- 1 directrice BPJEPS LTP, titulaire temps plein
- 1 adjointe BAFD titulaire mi-temps
- 1 à 3 animateurs/trices BAFA contractuels (selon la période de fonctionnement)
- 1 ou 2 ATSEM sur les temps périscolaires (ou remplacement titulaires)
- éventuellement un ou plusieurs stagiaires (BAFA, BAPAAT, BPJEPS ou autre)
- durant les temps de repas, le personnel du restaurant scolaire sera présent pour le service des enfants et des adultes

- les intervenants :

- les conducteurs de cars
- les surveillants de baignades des plans d'eau fréquentés
- toutes personnes habilitées à enseigner ou encadrer des activités prévues au programme d'animation.
- les membres d'associations agissant en partenariat avec l'accueil de loisirs.
- toute personne susceptible de participer à un projet d'animation

6- L'EVALUATION

Elle se fera de manière quantitative et qualitative.

De manière quantitative

Nous aurons ainsi un aperçu de la fréquentation de l'ALSH, du nombre de jours de fonctionnement, du nombre d'activités proposées.

C'est un outil qui nous servira à faire un bilan chiffré en fin de séjour et en fin d'année et qui nous permettra ainsi de réaliser un comparatif d'une année sur l'autre.

De manière qualitative

Cette évaluation se fera sur les objectifs, les méthodes et sur l'implication de l'équipe d'animation.

Les objectifs : L'évaluation de ces objectifs se fera après avoir évalué les méthodes. Elle pourra se faire lors de réunions régulières de bilan des activités réalisées. Nous ferons le point sur les activités passées pour voir si elles ont été en phase avec le projet pédagogique. Cela nous permettra aussi de faire évoluer ce dernier si des idées nouvelles nous viennent ou si des moyens nous font défaut pour atteindre certains objectifs.

Les méthodes : Cette évaluation peut se faire au quotidien, à l'aide d'outils simples tels qu'une grille d'évaluation, questionnaire, ou de mini-jeux, de questions-réponses.... L'équipe d'animation cherchera à savoir si les activités proposées étaient adaptées au public et si elles leur ont plus ou pas ? Quelles ont pu être les difficultés rencontrées par les enfants et/ou par l'animateur ? Quelles améliorations ou changements les enfants proposeraient-ils d'apporter ? Ce questionnement du public et des animateurs est nécessaire pour faire évoluer les pratiques. De plus, cela permet souvent un temps d'échange riche avec les enfants et leur donne un temps de parole qu'ils apprécient tous.

L'équipe d'animation : l'évaluer dans sa globalité et dans son individualité sur les points tels que :

- l'implication de chaque animateur dans le groupe et dans l'application du projet,
- son respect des règles de vie (horaires, matériels, hygiène, sécurité....)
- ses capacités en matière de gestion matérielle de ses activités....
- Son savoir-être avec le public, l'équipe, les familles

Autant de critères qui permettront d'évaluer le dynamisme et le professionnalisme de chacun. La directrice recevra chaque animateur pour faire des bilans réguliers.